



## Fiche tarifaire

- valable à partir du 01.02.2024 (\*) -

### Paiement unique à l'inscription

Frais d'inscription (exonération à partir du 3 <sup>ième</sup> enfant)	206,00€/ enfant
Caution Ecole Maternelle	450,00€/ enfant
Caution périscolaire	100,00€/ enfant

Les cautions seront reversées lorsque l'enfant quitte l'école.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont prélevés sur 11 mois, le mois d'août n'étant pas dû.

### Les tarifs de la TPS (Section des tout – petits)

La très petite section accueille les enfants à partir de 2 ans, de 8h à 17h. L'offre comprend la garderie de vacances (20 jours/an)

	€/mois	€/an
1 <sup>er</sup> enfant	433,00	4.763,00
2 <sup>ième</sup> enfant	335,00	3.685,00
3 <sup>ième</sup> enfant	253,00	2.783,00

### Les tarifs de la PS à la GS (Petite, Moyenne et Grande Section)

#### Ecole

L'accueil à l'école maternelle a lieu de 7h50 à 15h00 du lundi au jeudi et de 7h50 à 12h30 le vendredi, en période scolaire.

	€/mois	€/an
1 <sup>er</sup> enfant	304,00	3.344,00
2 <sup>ième</sup> enfant	231,00	2.541,00
3 <sup>ième</sup> enfant	173,00	1.903,00

#### Accueil périscolaire de 15h à 17h

En période scolaire, l'accueil à la garderie de l'après-midi a lieu de 15h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 12h30 à 17h00 le vendredi.

	€/mois	€/an
1 <sup>er</sup> enfant	101,00	1.111,00
2 <sup>ième</sup> enfant	81,00	891,00
3 <sup>ième</sup> enfant	64,00	704,00

#### Garderie de vacances

La garderie de vacances est proposée 20 jours par an de 8h00 à 17h00. Elle est facturée après chaque période de garderie. La somme forfaitaire s'applique dès le 1<sup>er</sup> jour de garderie pour les semaines de 4 ou 5 jours.

	1 jour isolé	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
1 <sup>er</sup> enfant	16,00€	62,00€	77,00€
2 <sup>ième</sup> enfant	13,00€	50,00€	60,50€
3 <sup>ième</sup> enfant	10,00€	40,00€	49,50€

**La demi-pension** : Les frais de cantine s'élèvent à 95€/mois, soit 1.045€/an.



### **Frais d'inscription**

L'exonération des frais d'inscription à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ne s'applique que quand les trois enfants sont scolarisés en même temps à l'école maternelle.

### **Réduction fratrie**

Le tarif le moins élevé s'applique à l'enfant le plus âgé.

### **Cantine**

La possibilité est donnée pour chaque enfant soit de rester à l'école sur le temps de midi et de manger à la cantine, soit d'être cherché par les parents pendant la pause méridienne.

Si les parents choisissent de laisser leur enfant à l'école sur le temps de midi, que l'enfant mange le repas de la cantine ou qu'il mange un repas apporté de la maison, les frais de cantine sont à leur charge. Les enfants doivent être surveillés et ceci demande du personnel.

### **Délais de préavis**

Le préavis de résiliation du contrat d'inscription est d'un mois et doit être fait par écrit. La caution sera retournée après le départ de l'enfant de l'école maternelle et après vérification que tous les paiements de scolarité ont bien été effectués.

### **TPS**

Le tarif TPS est un forfait comprenant la garderie (tous les jours jusqu'à 17h00) et la garderie de vacances. Le tarif 2<sup>ème</sup> enfant TPS ne s'applique qu'en cas de deux enfants scolarisés en TPS en même temps.

### **Garderie de l'après-midi et garderie de vacances**

La garderie de l'après-midi a lieu de 15h00 à 17h00 tous les jours et le vendredi dès la fin des enseignements.

La garderie de vacances est proposée 20 jours par an, de 8h à 17h.

### **Règlement**

Le règlement s'effectue en priorité par SEPA Mandat (prélèvement automatique en début de mois).

Un paiement par virement de la part des familles est autorisé, dans un délai de 10 jours à compter du 1er du mois.

Tout retard de paiement fera l'objet d'un rappel aux familles, qui devront régler les montants dus dans un délai maximum d'une semaine à compter de la constatation. Une exclusion temporaire de l'enfant peut être décidée par la direction de l'école.

*La Direction*

*Mars 2024*

*(\*) Tarifs applicables jusqu'à nouvelle augmentation*